



Carte bancaire non reçue

Par **gulf33**, le **29/01/2018 à 17:50**

Bonjour,
Lors du renouvellement de sa CB auprès d'une banque en ligne.
Si la carte est envoyée en courrier simple, et que le client informe la banque qu'il ne l'a pas reçue.
Est-ce que la banque doit en renvoyer une autre, sans que le client ne supporte des frais ?

Par **morobar**, le **30/01/2018 à 10:42**

Bonjour,
Le client doit :
a) faire opposition à la carte non reçue
b) changer de banque qui envoie une telle pièce en courrier simple.
En général la question est posée, de retrait en agence ou d'expédition en LR/AR.

Par **Lag0**, le **30/01/2018 à 10:48**

[citation]b) changer de banque qui envoie une telle pièce en courrier simple.
[/citation]
Bonjour morobar,
Il me semble que toutes les banques envoient maintenant les cartes en courrier simple. Personnellement, j'ai des comptes dans 4 banques et c'est le cas pour les 4.
Les cartes sont envoyées non validées, il faut les utiliser au moins une fois dans un distributeur avec le code secret pour les valider. Il n'y a donc pas de problème en cas de perte ou d'interception puisque la carte est inutilisable tant qu'elle n'a pas été validée avec le code dans un DAB.

Par **morobar**, le **30/01/2018** à **11:00**

C'est possible, car je n'ai plus l'expérience d'agences bancaires à distance, avec le temps j'ai tout rapatrié vers mon lieu de résidence/retraite.
Mais la validation est une précaution non suffisante en cas de détournement de la carte.

Par **Lag0**, le **30/01/2018** à **11:41**

[citation]Mais la validation est une précaution non suffisante en cas de détournement de la carte.[/citation]
Que voulez-vous dire ? Pour que la carte soit activée, il faut connaître le code secret. Donc quelqu'un qui intercepte la carte sans connaître le code ne pourra rien en faire (même pas commander avec car le numéro n'est pas actif). Il faut la valider dans un DAB avec le code, et dans un DAB, on n'a pas le loisir de tester tous les codes possibles...
PS : je ne parle pas de banques en lignes, mes 4 banques ont une agence dans ma ville. Il n'empêche qu'elles envoies bien les CB en courrier simple.

Par **gulf33**, le **30/01/2018** à **13:09**

bonjour,
[citation]Je ne parle pas de banques en ligne[/citation]
Pour les banques en ligne, la validation de la CB se fait, généralement en cliquant sur un lien dans son espace client, ce qui déclenche l'envoi d'un code par SMS. La saisie de ce code sur internet, suffit à valider la CB.
Donc pas de problème de sécurité, une CB perdue ou non parvenue au destinataire ne pourra être utilisée.
Le problème réside uniquement dans le mode d'envoi en courrier simple (donc sans suivi) et les frais occasionnés, si le client déclare ne pas avoir reçu la nouvelle CB.
Les frais pour refaire une CB, sont ils à la charge du client ou de la banque ?